

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

ARTICLE 1 : Préambule

Le CIDEFE (Centre d'Informations, de Documentation, d'Etudes et de Formation des Elus) est un organisme agréé de formation pour élus locaux et élues locales.

Les formations dispensées accompagnent l'élu·e dans ses réflexions et ses actions, elles permettent l'acquisition ou le développement de connaissances et de compétences utiles et nécessaires à l'exercice de son mandat.

Le CIDEFE dispense également des formations en direction des actrices et acteurs des collectivités territoriales.

Toute commande de formation auprès du CIDEFE (Centre d'Informations, de Documentation, d'Etudes et de Formation des Elus) est soumise aux présentes conditions générales de vente et à la signature d'un des documents contractuels prévus dans cet article emporte de plein droit leur acceptation.

ARTICLE 2 : Engagement contractuel

Les inscriptions aux actions organisées par le CIDEFE (Centre d'Informations, de Documentation, d'Etudes et de Formation des Elus) impliquent l'adhésion pleine et entière de la collectivité aux présentes conditions générales de vente.

Le programme de formation précise dans le détail :

- Les prérequis
- La durée
- Les modalités et les délais d'accès
- Les objectifs
- Le contenu
- Le tarif
- Les contacts
- Les méthodes mobilisées
- Les modalités d'évaluation
- L'accessibilité aux personnes handicapées

Après réception de la fiche d'inscription dûment remplie et validée par la collectivité et après acceptation de l'inscription, le CIDEFE (Centre d'Informations, de Documentation, d'Etudes et de Formation des Elus) fait parvenir à la collectivité, soit une convention de formation telle que prévue aux articles L6353-1 du code du travail s'il s'agit d'une personne morale, soit un contrat de formation régi par les articles L6353-3 à L6353-7 du même code s'il s'agit d'une personne physique.

L'engagement contractuel est définitif dès signature par les parties concernées. Le cas échéant, les modifications négociées entre les parties au cours de l'exécution des prestations donnent lieu à la signature d'un avenant à l'acte d'engagement contractuel.

**Centre d'Informations, de Documentation, d'Etude et de Formation des Elu-e-s
dont le siège social est situé au 233, rue Étienne Marcel 93100 Montreuil,
et l'adresse de gestion au 6, avenue du Professeur André Lemierre 75020 Paris**

Tél : 01 48 35 50 00 - Mail : contact@cidefe.fr - www.cidefe.fr

Organisme agréé par arrêté ministériel du 1er juillet 1994 pour la formation des élu·e·s
Association loi 1901 déclarée à la préfecture de police le 10 octobre 1980 sous le n°80/1796
Siret : 844 317 792 00019 - Numéro de DA : 11 75 63676 75

ARTICLE 3 : Sanction de la formation

Les attestations ne pourront être transmises qu'après l'accomplissement de la totalité de la formation. En tout état de cause le CIDEFE (Centre d'Informations, de Documentation, d'Etudes et de Formation des Elus) n'est tenu qu'à une obligation de moyens et pas de résultat.

Une attestation de formation est établie par le CIDEFE (Centre d'Informations, de Documentation, d'Etudes et de Formation des Elus) à l'attention du bénéficiaire, conformément à l'article L6353-1 du code du travail.

ARTICLE 4 : Prix

Les prix des prestations de formation sont fermes et définitifs. Le prix de chaque prestation de services intègre les frais liés à la réalisation de ladite prestation, tels que mentionnés dans la proposition faite au client par CIDEFE (Centre d'Informations, de Documentation, d'Etudes et de Formation des Elus). Tout engagement de frais supplémentaires sera soumis à l'accord préalable et écrit du client, et facturé en sus.

TARIFS 2022 *Tarifs TTC – Autres publics, nous consulter.

| COMMUNES ET INTERCOMMUNALITÉS | ÉLU·E | |
|--------------------------------|---------|-------------|
| | JOURNÉE | 1/2 JOURNÉE |
| Moins de 1 000 habitant·e·s | 89 € | 45 € |
| 1 000 à 3 499 habitant·e·s | 154 € | 77 € |
| 3 500 à 9 999 habitant·e·s | 255 € | 128 € |
| 10 000 à 19 999 habitant·e·s | 310 € | 155 € |
| 20 000 à 39 999 habitant·e·s | 383 € | 192 € |
| 40 000 à 49 999 habitant·e·s | 412 € | 206 € |
| 50 000 à 99 999 habitant·e·s | 506 € | 253 € |
| 100 000 à 199 999 habitant·e·s | 615 € | 308 € |
| 200 000 à 499 999 habitant·e·s | 820 € | 410 € |
| Plus de 500 000 habitant·e·s | 1025 € | 513 € |

| DÉPARTEMENTS | ÉLU·E | |
|-------------------------------|---------|-------------|
| | JOURNÉE | 1/2 JOURNÉE |
| Moins de 499 999 habitant·e·s | 800 € | 400 € |
| Plus de 500 000 habitant·e·s | 1 000 € | 500 € |

**Centre d'Informations, de Documentation, d'Etude et de Formation des Elu·e·s
dont le siège social est situé au 233, rue Étienne Marcel 93100 Montreuil,
et l'adresse de gestion au 6, avenue du Professeur André Lemierre 75020 Paris**

Tél : 01 48 35 50 00 - Mail : contact@cidefe.fr - www.cidefe.fr

Organisme agréé par arrêté ministériel du 1er juillet 1994 pour la formation des élu·e·s
Association loi 1901 déclarée à la préfecture de police le 10 octobre 1980 sous le n°80/1796
Siret : 844 317 792 00019 - Numéro de DA : 11 75 63676 75

| | JOURNÉE | 1/2 JOURNÉE |
|-------------------------------|---------|-------------|
| Conseiller·e·s régionaux·ales | 1 000 € | 500 € |
| Parlementaires | 1 000 € | 500 € |

| | JOURNÉE | 1/2 JOURNÉE |
|-------------------------------------|---------|-------------|
| Agent·e territorial·e ou assimilé·e | 400 € | 200 € |

ARTICLE 5 : Facturation et délais de paiement

La facturation est dématérialisée et déposée sur CHORUS. Le règlement doit être effectué par tout moyen à la convenance du client, dans un délai de 45 jours à compter de dépôt de la facture.

ARTICLE 6 : Conditions d'annulation des formations

Report ou annulation du fait de :

1. Effectif :

Si l'effectif prévu est jugé insuffisant au regard des objectifs pédagogiques, le CIDEFE (Centre d'Informations, de Documentation, d'Etudes et de Formation des Elus) se réserve le droit d'annuler ou de reporter la session.

Le CIDEFE (Centre d'Informations, de Documentation, d'Etudes et de Formation des Elus) prévient alors les participants immédiatement et par écrit le client, au plus tard 2 jours ouvrés avant le début de l'action, et lui ouvre le report de la prestation ou de l'inscription à une date ultérieure la plus proche possible.

2. Interruption ou annulation de la formation du fait du client ou du bénéficiaire :

Le client s'engage à communiquer au CIDEFE (Centre d'Informations, de Documentation, d'Etudes et de Formation des Elus) **par écrit** (courrier ou email) au moins de 2 jours ouvrés avant le début de la formation toute annulation de commande. Si l'annulation a lieu le jour même ou si l'élu·e ne se présente pas à la formation, 20 % de la sommes totale de la formation sera facturée.

ARTICLE 7 : Cas de force majeure

Aucune des parties au contrat ne pourra être tenue pour responsable de son retard ou de sa défaillance à exécuter l'une des obligations à sa charge au titre du contrat si cela résulte d'un cas de force majeure.

Lorsque, par la suite de cas de force majeure, le CIDEFE (Centre d'Informations, de Documentation, d'Etudes et de Formation des Elus) est dans l'impossibilité de poursuivre la prestation, le contrat ou la convention conclue avec le client est résilié de plein droit sans que ce dernier puisse prétendre à une quelconque indemnité.

Si, par suite de force majeure dûment reconnue, le bénéficiaire est empêché de suivre la formation, il peut rompre le contrat. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont rémunérées à due proportion de leur valeur prévue au contrat.

**Centre d'Informations, de Documentation, d'Etude et de Formation des Elu·e·s
dont le siège social est situé au 233, rue Étienne Marcel 93100 Montreuil,
et l'adresse de gestion au 6, avenue du Professeur André Lemierre 75020 Paris**

Tél : 01 48 35 50 00 - Mail : contact@cidefe.fr - www.cidefe.fr

Organisme agréé par arrêté ministériel du 1er juillet 1994 pour la formation des élu·e·s
Association loi 1901 déclarée à la préfecture de police le 10 octobre 1980 sous le n°80/1796
Siret : 844 317 792 00019 - Numéro de DA : 11 75 63676 75

ARTICLE 8 : Protection des données personnelles du client

Le client est informé que les informations à caractère personnel qui sont communiquées au CIDEFE (Centre d'Informations, de Documentation, d'Etudes et de Formation des Elus) en application et dans l'exécution des commandes pourront être communiquées aux partenaires contractuels de CIDEFE (Centre d'Informations, de Documentation, d'Etudes et de Formation des Elus) pour les besoins desdites conventions à l'acte.

En application de l'article L6353-9 du code du travail, les informations demandées, sous quelque forme que ce soit, ne peuvent avoir comme finalité que d'apprécier l'aptitude du candidat à suivre l'action de formation, qu'elle soit sollicitée, proposée ou poursuivie. Ces informations présentent un lien direct et nécessaire avec l'action de formation ou d'accompagnement.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, mise à jour par la loi du 6 août 2004, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Ce droit est exerçable en faisant une demande par e-mail ou par courrier.

En particulier, le CIDEFE (Centre d'Informations, de Documentation, d'Etudes et de Formation des Elus) conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du bénéficiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation, à l'analyse du bilan de la formation et aux contrôles auxquels le CIDEFE (Centre d'Informations, de Documentation, d'Etudes et de Formation des Elus) peut être soumis.

ARTICLE 9 : Propriété intellectuelle

Les droits d'exploitation incluant les droits de représentation, de reproduction et d'utilisation, de diffusion, d'adaptation, de modification des supports de formation restent sauf clause contraire, la **propriété exclusive du CIDEFE (Centre d'Informations, de Documentation, d'Etudes et de Formation des Elus)** et ne sont pas cédés au client. Toute reproduction, modification, ou divulgation à des tiers de toute ou partie de ces formations ou documents sous quelque forme que ce soit, est interdite sans l'accord préalable écrit du CIDEFE (Centre d'Informations, de Documentation, d'Etudes et de Formation des Elus). Le prestataire conserve l'intégralité des droits de propriété matérielle et intellectuelle sur ces documents, en application de l'article L.122-4 du code de la propriété intellectuelle.

Dans le cadre d'un engagement du réseau pour l'environnement, les supports fournis dans les sessions de formation sont essentiellement des supports dématérialisés.

ARTICLE 10 : Communication

Le client autorise expressément le CIDEFE (Centre d'Informations, de Documentation, d'Etudes et de Formation des Elus) à faire mention dans leurs documents commerciaux de la souscription à une commande et de toute opération découlant de son application.